

RÉUNION ORGANISATION DU CONSEIL (Séance publique)

ORDRE DU JOUR

Le 21 novembre 2025 à 18 h

Réunion Microsoft Teams

[Join the meeting now](#)

ou

Salle du Conseil

Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances M^{me} Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à la réunion.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Approbation de l'ordre du jour

3.2 Déclaration de conflit d'intérêts

4. ÉLECTIONS

4.1 Présentation des règles de procédures pour les élections par le directeur de l'éducation

4.2 Nomination des scrutateurs ou scrutatrices

4.3 Élection de la présidence du Conseil : l'élection terminée, la personne élue assume la présidence de la réunion

4.4 Mot de la présidence élue

4.5 Élection de la vice-présidence

4.6 Mot de la vice-présidence élue

4.7 Destruction des bulletins de vote

5. NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS

A) Comités statutaires

- 5.1** Nomination de **trois** membres du Conseil au Comité d'apprentissage parallèle dirigé (CAPD) et de deux membres suppléants.
- 5.2** Nomination de **deux** membres du Conseil au Comité de participation des parents (CPP) et de deux membres suppléants.
- 5.3** Nomination de **trois** membres du Conseil au Comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion (CSRE) et de deux membres suppléants.
- 5.4** Nomination **de trois** membres du Conseil au Comité d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation (CÉRDÉ) en plus de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil.

B) Comités permanents

- 5.5** Nomination **deux** membres du Conseil au Comité de Gouvernance (CG) et de deux membres suppléants en plus de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil
- 5.6** Nomination **trois** membres du Conseil au Comité des secteurs – AFF, COM, SIEP et SRH (CS) et de deux membres suppléants
- 5.7** Nomination **trois** membres du Conseil au Comité Éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) et de deux membres suppléants

C) Comités provinciaux et nationaux

- 5.8** Nomination de deux membres (Présidence ou délégué et un autre membre) à l'Association des conseillers et conseillères scolaires des écoles Publiques de l'Ontario (ACÉPO)

6. RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

7. RAPPORTS D'INFORMATION

- 7.1** Rapport des élèves conseillères
- 7.2** Activités des membres du Conseil
- 7.3** Calendrier des diversités – novembre 2025
- 7.4** Correspondance
 - 7.4.1** Réponse à la délégation
 - 7.4.2** Correspondance du ministère du Patrimoine canadien

8. RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉ STATUTAIRE

- 8.1** Rapport n° 2 du Comité de vérification PUB du 10 novembre 2025
- 8.2** Rapports n° 3 et n° 4 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée CCÉS du 4 novembre 2025

COMITÉ PERMANENT

- 8.3** Rapport n° 2 du Comité des secteurs du 6 novembre 2025

9. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

- 9.1** Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2026

AFFAIRES

- 9.2** États financiers 2024-2025

ÉDUCATION

10. POLITIQUES

11. AVIS DE MOTION

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

13. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

- 13.1** **QUE** le rapport en date du 21 novembre 2025 sur *les Changements au sein du personnel entre le 5 octobre et 1^{er} novembre 2025* soit reçu

14. LEVÉE DE LA RÉUNION D'ORGANISATION DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissions les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

Le 21 novembre 2025

**NOMINATION AU COMITÉ D'APPRENTISSAGE PARALLÈLE DIRIGÉ
(CAPD)**

Deux membres et la présidence du Conseil (membre de facto) et deux membres suppléants.

Membres en 2025	Suppléants en 2025
(Membre de facto) Conseiller Fortin Présidence du Conseil	Conseillère Richez
Conseiller Rochefort	Conseiller Paradis
Conseillère Oger	

Membres en 2026	Suppléants en 2026
----- Présidence du Conseil (Membre de facto)	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 21 novembre 2025

NOMINATION AU COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

Deux membres du Conseil et deux membres suppléants.

Membres en 2025	Suppléants en 2025
Conseiller Fortin (P) (nov. 2024-juin 2025) Conseillère Diakité (juin 2025)	Conseillère Dandavino
Conseillère Ruszkowski	Conseiller Lapointe

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Membre :	Membre :
Membre :	Membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 21 novembre 2025

**NOMINATION AU COMITÉ D'APPEL À UNE SUSPENSION, UN RENVOI
OU À UNE EXCLUSION (CASRE)**

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants

Membres en 2025	Suppléants en 2025
Conseiller Paradis (P)	Conseiller O'Hara
Conseiller Lapointe	Conseillère Ruszkowski
Conseiller Tikeng	

Membres en 2026	Suppléants en 2026
membre :	membre :
membre :	membre :
membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 21 novembre 2025

**NOMINATION AU COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (CÉRDÉ)**

Trois membres du Conseil en plus du membre de facto (Présidence ou Vice-Présidence)

Membres en 2025
Conseiller Fortin Présidence du Conseil (Membre de facto)
Conseillère Oger
Conseillère Dandavino
Conseiller Gregory

Membres en 2026
<hr/> Présidence ou Vice-présidence du Conseil (Membre de facto)
Membre :
Membre :
Membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 21 novembre 2025

NOMINATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE (CG)

Deux membres du Conseil en plus du membre de facto (Présidence ou vice-présidence) et deux membres suppléants

Membres en 2025	Suppléants en 2025
Conseillère Richez Vice-présidence du Conseil (Membre de facto)	Conseiller O'Hara
Conseiller Paradis	Conseiller Lapointe
Conseiller Ruszkowski	

Membres en 2026	Suppléants en 2026
----- Présidence ou vice-présidence (Membre de facto)	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 21 novembre 2025

**NOMINATION AU COMITÉ DES SECTEURS – AFFAIRES,
COMMUNICATIONS, IMMOBILISATIONS ET RESSOURCES HUMAINES
(CS)**

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants

Membres en 2025	Suppléants en 2025
Conseiller Gregory (P)	Conseiller Paradis
Conseillère Richez	Conseiller Tikeng
Conseiller O'Hara	

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Membre :	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 21 novembre 2025

**NOMINATION AU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ,
DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)**

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants

Membres en 2025	Suppléants en 2025
Conseillère Dandavino (P)	Conseiller Lapointe
Conseillère Oger	Conseiller Rochefort
Conseiller Fortin	

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Membre :	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 21 novembre 2025

**NOMINATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS LE CONSEIL POUR
SIÉGER AU CA DE L'ACÉPO**

La présidence ou son délégué et un deuxième membre

MEMBRES EN 2025

Conseillère Richez
Vice-présidente du Conseil

Conseillère Oger

Membres en 2026

Présidence ou délégué

Membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

PUBLIC

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Du 20 octobre au 14 novembre 2025

Membres	Date	Activités
Conseiller Fortin (Président)	22-24 octobre	Congrès annuel de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, York
Conseillère Richez (Vice-présidente)	22-24 octobre	Congrès annuel de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, York
	4 novembre	Journée de sensibilisation de l'ACÉPO à Queen's Park
	13 novembre	Plantation d'arbres de la ville de Windsor, École élémentaire l'Envolée
Conseillère Dandavino	11 novembre	La journée du souvenir Oshawa
Conseillère Diakité		
Conseiller Gregory		
Conseiller Lapointe		
Conseillère Oger	4 novembre	Journée de sensibilisation de l'ACÉPO à Queen's Park
Conseiller O'Hara		
Conseiller Paradis		
Conseiller Rochefort		
Conseillère Ruszkowski		
Conseiller Tikeng		

PUBLIC

CALENDRIER DES DIVERSITÉS – NOVEMBRE 2025

Novembre 2025	
Ce mois-ci	Mois du patrimoine albanais Mois du patrimoine hindou Portes ouvertes des écoles secondaires (du 27 novembre au 4 décembre)
1	La Toussaint (Christianisme)
2-8	Semaine nationale de l'immigration francophone
3	Lancement du concours ARTmonie
5	Guru Nanak Gurpurab Jayanti (Sikhisme)
5-11	Semaine des vétérans
7	Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire Journée internationale des Inuit
8	Journée des Vétérans Autochtones
11	Jour du souvenir 
14	Journée mondiale du diabète
15-21	Semaine de l'histoire du Canada
16	Journée mondiale de la tolérance Journée Louis Riel (Ontario)
17-21	Semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention
20	Journée nationale de l'enfant Jour du souvenir Trans
24	Concours ARTmonie
25	Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard les femmes
25 novembre au 10 décembre	16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre
29	Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien des Nations unies

POINT NO 7.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Le 5 novembre 2025

Madame Rose,

Je tiens à vous remercier pour votre présentation au Conseil du 23 octobre dernier, lors de laquelle vous avez fait part de vos préoccupations liées à l'installation de gazon synthétique dans la cour de l'école fréquentée par votre enfant. Votre présentation témoigne d'un engagement sincère envers la santé et le bien-être de vos enfants, nos élèves.

Le Conseil reconnaît l'importance d'une réflexion approfondie sur ce sujet. À cet effet, l'administration a été mandatée pour analyser le dossier en collaboration avec des consultants spécialisés. Cette analyse visera à évaluer les différentes options possibles en tenant compte du contexte du terrain, des coûts, de la durabilité, de l'entretien et des impacts potentiels sur la santé des élèves. De plus, nous prévoyons organiser une consultation au début de l'année 2026, afin de présenter des scénarios possibles et recueillir l'avis des parents de l'école.

Nous croyons que la transparence et la collaboration avec l'ensemble de la communauté scolaire sont essentielles pour prendre une décision éclairée.

Je vous remercie de votre engagement et compte sur votre collaboration pour maintenir un dialogue constructif dans l'intérêt de nos élèves.

Veuillez agréer, Madame Rose, l'expression de mes salutations distinguées.

La surintendance de l'éducation



Isabelle Turcotte

c.c.: Geneviève Myner, direction d'école, École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau
Simon Strauss, présidence du Conseil d'école
Anna-Karyna Ruszkowski, conseillère scolaire de l'école
Sébastien Fontaine, direction de l'éducation



CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

De : **Honorable Steven Guilbeault** <hon.steven.guilbeault@pch.gc.ca>

Envoyé : 7 novembre 2025 13:03

À : Fortin, Benoit <fortinbe@csviamonde.ca>; Ruszkowski, Anna-Karyna <ruszkowskia@CSViamonde.ca>

Cc : Celine, Marie Corine <celinem@csviamonde.ca>

Objet : [COURRIEL EXTERNE] - Réponse à votre correspondance du ministère du Patrimoine canadien / Reply to your correspondence from the Department of Canadian Heritage

M. Fortin, Mme Ruszkowski

Je donne suite à votre lettre du 9 juillet dernier, transmise à l'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, concernant l'éducation en langue française en contexte minoritaire. Le ministre Guilbeault vous remercie d'avoir écrit à ce sujet. Je vous prie d'excuser le temps mis à vous répondre.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de l'éducation en langue française en Ontario et de sa qualité pour l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, il salue le rôle essentiel que joue le Conseil scolaire Viamonde dans la vitalité de la francophonie ontarienne et ses résultats exemplaires aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, ainsi que pour ses initiatives en matière de services de garde et d'infrastructures scolaires.

Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2024-2025 à 2027-2028 entre le gouvernement du Canada et les provinces et les territoires prévoit 1,4 milliard de dollars sur quatre ans pour renforcer le continuum en éducation et soutenir les provinces et les territoires dans l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde.

Le gouvernement partage vos préoccupations quant à l'importance de recueillir des données précises et de qualité sur les enfants d'ayants droit admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité. Ces données et celles de nature linguistique qui seront recueillies dans le cadre du Recensement de 2026, constituent des outils essentiels pour planifier et renforcer la prestation de l'éducation en langue française.

Soyez assurés que le gouvernement continue à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de les appuyer dans le développement d'autres offres de programmes, l'élaboration d'outils permettant aux parents de mieux soutenir leurs enfants et l'enrichissement des milieux d'apprentissage pour favoriser la réussite scolaire des jeunes.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stefan Van Doorn".

Nathalie Robitaille pour
Stefan Van Doorn
Directeur
Secrétariat de la correspondance ministérielle
Ministère du Patrimoine canadien

PUBLIC

Le 21 novembre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport N° 2– Comité de vérification – Séance publique

Le comité de vérification s'est réuni le **10 novembre 2025** de 17 h 02 à 17 h 05 et de 18 h 21 à 18 h 31 par vidéoconférence, sous la présidence de Conseiller Paradis.

Membres du Conseil	M. David Paradis, conseiller scolaire - Président du comité de vérification M ^{me} Geneviève Oger, conseillère scolaire
Membre du Conseil (absent)	M. Benoit Fortin, conseiller scolaire - Président du Conseil
Membres externes	M ^{me} Fatoumata Ba M ^{me} Alvyde Ndzana
Membres de l'équipe de vérification interne	M ^{me} Joëlle Huneault, dirigeante principale M ^{me} Nathalie Ducharme, vérificatrice interne M ^{me} Soumaya Lahsaini, vérificatrice interne
Membres de l'équipe de vérification externe (quittent à 18 h)	M. Marc Brabant, Associé chez Raymond Chabot Grant Thornton M. Nicolas Scott Brabant, Directeur chez Raymond Chabot Grant Thornton
Membres de l'administration du CS Viamonde	M. Sébastien Fontaine, Directeur de l'éducation et secrétaire M. Jason Rodrigue, Surintendant des services corporatifs et trésorier Amy Mahler, Directrice des services administratifs (quitte à 18 h) M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents PUB - CV 10 nov. 2025.pdf](#)

Votre comité vous informe :

- 1.** qu'il a adopté le procès-verbal public du 8 septembre 2025;

- 2.** qu'il a reçu le rapport sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne de l'équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (ÉPVI);

- 3.** qu'il complétera une l'évaluation du rendement du vérificateur externe conformément au Règlement de l'Ontario 361/10. Les membres du comité sont demandés de remplir le formulaire d'évaluation du rendement du vérificateur externe et le soumettre avant le 9 janvier 2026 à la surintendance des services corporatifs et trésorier;
- 4.** qu'il a reçu le rapport sur l'évaluation externe de la qualité des pratiques de l'équipe provinciale de vérification interne pour 2025-2026;
- 5.** qu'il a reçu l'attestation de la direction de l'éducation que le conseil a respecté les lois fédérales et provinciales, les règlements ainsi que les statuts courants applicables au conseil ;
- 6.** que les rapports suivants soient transférés au domaine public, à la suite de la séance huis clos :
 - Recommandation du comité de vérification d'approuver les états financiers 2024-2025
 - Sommaire des résultats de la vérification sur l'identification des besoins en compétences, recrutement et rétention du personnel
- 7.** que les dates des rencontres du Comité de vérification pour l'année 2025-2026 se tiendront à 17 h comme suit :
 - 2 février 2026
 - 8 juin 2026

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 novembre 2025 intitulé *Rapport n° 2 – séance publique du comité de vérification* soit reçu.

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
M. Jason Rodrigue

Le président du comité,
M. David Paradis

Le 21 novembre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport n° 3 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée

Le Comité a tenu une réunion le **4 novembre 2025** de **17 h 30 à 18 h 02** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membre du Conseil absent	M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membres d'organismes présents	M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH (18 h 39)
Membre d'organisme absent	M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy South western Ontario
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M ^{me} Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M ^{me} Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[1. Documents No 3 - 4 nov. 2025.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la rencontre n° 1 du 23 septembre 2025 ;
2. qu'il a adopté le procès-verbal de la rencontre n° 2 du 23 septembre 2025 ;
3. qu'il a reçu le rapport sur les données des élèves bénéficiant d'un programme d'éducation spécialisée de la surintendante de l'éducation, Mme Bakiri;

4. qu'il a reçu un rapport verbal sur la bonne nouvelle du système concernant l'ouverture d'une classe CAA dans la région de Hamilton à l'école Pavillon de la jeunesse;
5. qu'il a pris connaissance de la correspondance.
6. qu'il a reçu une mise à jour de la part des organismes présents ;

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 novembre 2025 intitulé *Rapport n° 3 - Comité permanent en Éducation, spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bariki

Le 21 novembre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport n° 4 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée

Le comité a tenu sa rencontre n° 4 le **4 novembre 2025** de **18 h 03 à 18 h 40** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M ^{me} Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membre du Conseil absent	M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membres d'organismes présents	M ^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de grand Toronto co-présidente du Comité M ^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy South western Ontario M ^{me} Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
Membre d'organisme absent	M ^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy South western Ontario
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M ^{me} Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M ^{me} Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[2. Documents No 4 CCES 4 nov. 2025.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu une présentation de M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de grand Toronto sur le Programme La Passerelle pour les jeunes de 6 à 17 ans. Ce programme est un partenariat entre le Centre francophone du Grand Toronto et les deux conseils scolaires francophones, Viamonde et MonAvenir;

- 2.** qu'il a reçu une présentation de M^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation sur les services en orthophonies au Conseil scolaire Viamonde;
- 3.** qu'il a reçu une présentation de M^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation sur les services de consultation en autisme au Conseil scolaire Viamonde.
- 4.** que la date de la prochaine rencontre CCÉS, rencontre n° 5 se tiendra le 13 janvier 2026 à 17 h 30.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 novembre 2025 intitulé *Rapport n° 4 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Le 21 novembre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET: Rapport n° 2 - Comité permanent des secteurs

Le comité a tenu sa rencontre le **6 novembre 2025** de **12 h 00 à 12 h 40** par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller Gregory.

Membres du Conseil présents :	M. Pierre Gregory, conseiller scolaire et président du comité M ^{me} Emmanuelle Richez, conseillère scolaire et vice-présidente du Conseil M. David O'Hara, conseiller scolaire
Membres de l'administration présents :	M ^{me} Tricia Verreault, surintendante des services corporatifs M ^{me} Sonia Likibi, direction exécutive, ressources humaines et rémunération M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents CS 6 nov. 2025.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal de la réunion n° 1 du 11 septembre 2025;
2. qu'il a reçu la proposition pour l'abrogation de la politique n° 2,501 *Immobilisations corporelles*. Le Comité a approuvé la recommandation de l'administration;
3. qu'il a pris connaissance et donné ses rétroactions à la politique n° 5,203 *Harcèlement et discrimination en milieu de travail et d'apprentissage*. À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
4. qu'il a pris connaissance des changements proposés à la politique n° 5,205 *Déconnexion et efficacité des communications*. La politique sera modifiée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;
5. qu'il a reçu un rapport verbal sur les programmes de valorisation du personnel au Conseil et dans les écoles;
6. que la date de la prochaine rencontre du Comité des Secteurs se tiendra à 12h via TEAMS :
 - Rencontre n° 3 – 8 janvier 2026

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 novembre 2025 intitulé *Rapport n° 2 du Comité permanent des Secteurs* soit reçu.

Surintendante des services corporatifs,
Tricia Verreault

Président du comité,
Pierre Gregory

Le 21 novembre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2026

ANTÉCÉDENTS

Le calendrier a été présenté aux membres du Conseil à l'état d'ébauche lors de la réunion ordinaire d'octobre afin de recevoir les commentaires avant la préparation finale du calendrier 2026.

SITUATION ACTUELLE

Les modifications proposées lors de cette réunion sont intégrées et le calendrier à **l'annexe A** est donc présenté pour adoption aujourd'hui.

Depuis le **1^{er} septembre 2025**, tous les conseillers et conseillères scolaires devront être physiquement présents à toutes les réunions ordinaires du conseil et à toutes les réunions du comité plénier au cours de chaque année de leur mandat, sauf si l'une des exceptions prévues par la loi s'applique

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 novembre 2025 sur le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2026* soit reçu.

QUE le Conseil approuve le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2026* tel qu'il figure à l'Annexe A.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

P.j. (2)

ANNEXE A

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2026

DATES	SÉANCES	HORAIRE	LIEUX
Vendredi – 23 janvier 2026	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Vendredi – 20 février 2026	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Pas de réunion en mars 2026			
Vendredi – 17 avril 2026 Retraite	Publique Huis Clos	18h00 20h00	École publique Saint-Joseph
Jeudi – 21 mai 2026	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Jeudi – 18 juin 2026	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Juillet et août 2026 – VACANCES			
Jeudi – 17 septembre 2026	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Vendredi – 16 octobre 2026	Publique Huis Clos	18h00 20h00	École élémentaire Les Rapides
Vendredi – 20 novembre 2026	Réunion d'organisation	18h00	Siège social Toronto
Jeudi – 10 décembre 2026	Publique Huis Clos	18h00 20h00	École élémentaire Paul-Demers

Au besoin, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DANS LES ÉCOLES DE 2008 À 2025

Écoles (en fonction depuis)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2023	2024	2025	2026
Académie Alexandre-Dumas (2013)							avril										
Académie La Pinède (1981)									avril								
Académie de la Tamise (1998)	avril																
Académie de la Moraine (2000)			oct														
Antonine-Maillet (1997)				avril													
Carrefour des jeunes (2000)												sept					
Charles-Sauriol (2012)						avril											
Chantal-Benoit (2023)													avril				
Collège français (1979)												sept					
David-Saint-Jacques (2020)														juin			
Du Chêne (2011)																	
Dyane-Adam (2019)													sept				
Étienne-Brûlé (1969)																	fév
Félix-Leclerc (1988)												no v					
Franco-Jeunesse (1968)				sept				sept									
Franco-Niagara (2019)						oct								fév			
Gabrielle-Roy (1975)										oct							
Gaétan-Gervais (2017)					fév			avril				mai					
Georges-P.-Vanier (1974)											mai						
Gabriel-Dumont (1979)					oct												
Horizon Jeunesse (1998)	mai																
Jeanne-Lajoie (1974)										sept							
Jeunes sans frontières (2000)									oct								
L'Héritage (1998)																	

Écoles (en fonction depuis)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2023	2024	2025	2026
La Mosaïque (2008)		mars															
La Marsh (1991)		sept	nov		sept												
L'Envolée (1998)		avril		oct								sept					
La Source (1993)																	
Le Caron (1980)							sept										
La Fontaine (1998)																	
Le Flambeau (2017)												avril					
Laure-Rièse (1991)																	
L'Harmonie (2002)									oct								
L'Odyssée (2000)													fév				
La Pommeraie (2016)										mai							
Les Rapides (1991)																Oct.	
Louise-Charron (2014)															avril		
Mathieu-da-Costa (1990)																	
Marie-Curie (1972)								mai									
Michelle-O'Bonsawin (2023)														mai			
De Lamothe-Cadillac (2010)					mai		sept										
Micheline-Saint-Cyr (2017)													fév				
Norval-Morrisseau (2012)								fév									
Nouvel Horizon (1995)	nov																
Patricia-Picknell (1998)															sept		
Pavillon de la jeunesse (2000)																	
Paul-Demers (2018)													avril				Déc
Pierre-Elliott-Trudeau (2000)																	
Des Quatre-Rivières (2008)		fév															
Renaissance (1998)				fév													
Roméo-Dallaire (2009)				mai													
Ronald-Marion (2013)								juin								oct	
Toronto Ouest (2012)													oct				
Saint-Joseph (1848)														ma			avril
Viola-Léger (2018)																	

Le 21 novembre 2025

PUBLIC

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : États financiers 2024-2025

Situation actuelle

Les états financiers ont été présentés au comité de vérification lors de sa réunion du 10 novembre 2025. Le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver les états financiers 2024-2025 tels qu'ils ont été présentés.

Les états financiers consolidés au 31 août 2025 en version ébauche sont inclus à l'annexe A pour approbation par le Conseil.

Les vérificateurs externes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton vous confirment dans leur rapport de l'auditeur indépendant que les états financiers présentés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le Conseil a clôturé l'exercice 2024-2025 avec un excédent global de 39 024 835 \$, principalement attribuable aux subventions reçues pour l'acquisition de terrains destinés à la future École élémentaire Toronto-Est (Victoria Park) ainsi qu'au nouveau site prévu pour l'École élémentaire Chantal-Benoit. Ce montant comprend également un surplus de fonctionnement de 1 724 856 \$, en contraste avec le déficit anticipé de 2 328 403 \$ présenté lors du dépôt du budget révisé en décembre 2024.

L'annexe B présente un sommaire des revenus et dépenses tel que présenté dans les états financiers.

Les éléments suivants ont contribué aux résultats de l'année :

A) Revenus

Les revenus reconnus pour l'année 2024-2025 ont augmenté de 41 754 597 \$ par rapport au budget révisé. L'annexe C démontre la ventilation des revenus des états financiers comparée au budget révisé.

Les explications ci-dessous adressent les variations des différentes sections en agrégat.

Fonctionnement

L'augmentation des revenus de fonctionnement se chiffre à 1 807 729 \$ et s'explique par :

Explication	Variance
Revenus d'intérêt supérieur aux estimations en raison des taux d'intérêt et des dépôts bancaires plus hauts que prévu.	600 000 \$
Augmentation du financement pour l'administration des conseils scolaires en raison du nombre accru de T4 émis en 2024. Cette hausse s'explique par les paiements rétroactifs effectués en raison du projet de la Loi 124 et le résultat des négociations syndicales	1 000 000 \$
Augmentation du nombre d'élèves inscrits au programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA).	950 000 \$
Financement additionnel accordée en mars liée aux paiements rétroactifs des directions et directions adjointes d'écoles.	600 000 \$
Revenus transférés aux apports en capital reportés pour financer les actifs mineurs capitalisés (tel que l'équipement) selon les conventions comptables.	(1 191 000) \$
Un report d'une partie de la subvention PNMI qui s'ajoute au montant disponible en 2025-2026.	(530 000) \$

Installations destinées aux élèves

Les revenus liés aux installations destinées aux élèves augmentent de 352 097 \$. Cette hausse s'explique par les intérêts à court terme sur les immobilisations excluant les intérêts sur les terrains.

Autres revenus

L'augmentation des autres revenus se chiffre à 1 406 197 \$. Cette augmentation s'explique principalement par les subventions spéciales allouées en cours d'année et par des prêts de services qui sont facturés à des tiers.

Affectations non disponibles

L'augmentation en affectations non disponibles se chiffre à 36 858 683 \$. Ce montant correspond aux revenus générés par les dépenses reliées aux nouveaux terrains, une augmentation dans les fonds générés par les écoles et la variance dans les intérêts. Le Conseil a investi 36,8 millions \$ pour des terrains, notamment l'achat du terrain de la future École élémentaire Toronto-Est (21,6 millions \$) et du nouveau site prévu pour l'École élémentaire Chantal-Benoit (13,3 millions \$).

B) Dépenses

L'annexe D présente une ventilation des dépenses des états financiers qui sont comparées au budget révisé.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 2 106 614 \$ comparé au budget révisé.

En général, les variances dans les dépenses s'expliquent comme suit :

- Des écarts importants entre les dépenses réelles liées à la CSPAAT et les estimations fournies par le consultant externe lors de l'élaboration du budget (1,5 millions \$).
- Dépenses en équipement informatique budgété pour augmenter la réserve d'achat capital informatique dans les années à venir, mais pas réellement dépensées dans l'année courante (266 875 \$).
- Achat de 750 000 \$ en équipement informatique pour l'année scolaire 2024-2025 au cours de l'été afin de réduire les dépenses anticipées pour l'année scolaire 2025-2026.
- Dépenses salariales inférieures au budget prévu en raison de poste non comblé pour toute l'année.
- Budgets d'écoles sous dépensé (170 000 \$).
- Dépenses en éducation autochtone non réalisées transférées à l'année scolaire 2025-2026 (530 000 \$)
- Économies en transport scolaire au cours de l'année (409 000 \$).
- Dépenses inférieures aux budgets pour les services publics (600 000 \$).
- Ajustements aux provisions pour risques financiers futures (1 080 000 \$).
- Une erreur dans le traitement du rabais de l'Impôt-santé des employeurs (ISE) entre 2021 et 2024 ont entraîné un remboursement au gouvernement ainsi que le paiement de pénalités. Le Conseil conteste cette décision, jugée non fondée, puisque l'admissibilité au programme n'aurait pas dû être refusée étant donné que les conditions de travail n'ont pas été modifiées. Une demande de remboursement complet a été déposée et le conseil est en attente d'une réponse (1 400 000 \$).

Autres dépenses

Les dépenses hors fonctionnement ont augmenté de 1 406 196 \$ par rapport aux prévisions budgétaires, en raison des :

- Dépenses des membres en prêts de services contrebalancées par des revenus (727 000 \$);
- Dépenses associées aux subventions spéciales annoncées en cours d'année et contrebalancées par des revenus (659 000 \$).

C) Excédents accumulés

L'annexe E démontre l'activité et le solde des surplus accumulés disponibles et non disponibles. La ventilation des surplus est expliquée ci-dessous :

Surplus accumulé – non disponible

Par le terme « non disponible », le Ministère entend un surplus qui ne peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes et qui n'est pas considéré lors des calculs de conformité.

L'augmentation du surplus accumulé non disponible est de 36 858 683 \$ et est constituée des éléments suivants :

Surplus non disponible	Solde au 31 août 2024	Transferts	Solde au 31 août 2025
Terrains – générale	128 889 415 \$	36 845 090 \$	165 734 505 \$
OMHSI*	(10 898 762) \$	(573 182) \$	(11 471 944) \$
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 139 510) \$	97 052 \$	(1 042 458) \$
Fonds générés par les écoles	2 833 069 \$	489 723 \$	3 322 792 \$
Total	119 684 213 \$	36 858 683 \$	156 542 896 \$

* Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)

Lorsque des subventions sont reçues pour l'achat d'actifs amortissables, les revenus sont reconnus au même rythme que la dépense d'amortissement des actifs acquis. Les deux montants étant équivalents, l'impact net sur l'état des résultats est zéro. Cependant, lors de l'achat de terrain ou de travaux capitalisés pour les améliorations aux terrains, aucune dépense d'amortissement ne peut être comptabilisée. Les règles comptables exigent alors que le revenu soit reconnu immédiatement, ce qui crée un surplus du même montant. Ces surplus sont donc considérés comme non disponibles. Pour l'exercice courant, les dépenses pour l'achat des terrains, de l'École élémentaire Toronto-Est et de l'École élémentaire Chantal-Benoit, d'une valeur totale de 36 845 090\$ fut constaté.

Chaque année, le Conseil doit ajuster l'obligation et la dépense d'amortissement reliée aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Pour l'année 2024-2025, la dépense d'amortissement est 573 182 \$.

Les intérêts courus sur la dette à long terme ne sont pas financés par le Ministère et il en découle que toute variation est isolée des résultats de l'année courante. La variance pour l'année 2024-2025 est de 97 052 \$.

En dernier lieu, les soldes des fonds générés par les écoles ne peuvent être utilisés par le Conseil et sont donc non disponibles. Cette année les fonds générés par les écoles ont augmenté de 489 723 \$ en fonction de l'état des comptes en date du 31 août 2025.

Surplus accumulé - disponible

Par le terme « disponible », le Ministère entend un surplus qui peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes, mais assujetties à leurs règlements. Le montant « disponible » est réparti entre un montant affecté à des fins précises approuvé par le Conseil et un montant non affecté disponible pour ses activités courantes.

Les résultats de l'année augmentent le surplus accumulé disponible de 1 672 264 \$ comparé à une réduction de 2 458 697 \$ prévue au budget révisé. Le surplus accumulé disponible est réparti comme suit :

1. Surplus pour la salle de classe

Le Conseil permet aux écoles de reporter jusqu'à 10% de leur budget annuel à l'année suivante s'il y a un surplus en fin d'année. À cette fin, nous assurons que l'excédent accumulé pour la salle de classe est à une valeur suffisante pour contrebalancer les fonds reportés.

Le solde de l'excédent accumulé pour la salle de classe est réduit à 120 000 \$ en raison des dépenses de l'année.

2. Surplus pour le renouvellement des équipements informatiques

Durant la pandémie, le Conseil a fait l'achat de plusieurs ordinateurs et équipements supplémentaires qui devront être renouvelés au cours des prochaines années. Afin de permettre une stabilité par rapport à l'impact budgétaire de ces achats, une réserve pour ces achats futurs fut constituée permettant au Conseil de budgéter un montant stable annuellement. Selon les dépenses prévues dans une année, le Conseil ajoute ou réduit les fonds de cette réserve. Pour l'année 2024-2025, il fut prévu d'augmenter la réserve.

Solde au 31 août 2024	4 533 000 \$
Affectation 2024-2025	266 875 \$
Solde au 31 août 2025	4 799 875 \$

À noter que l'administration évalue les dépenses informatiques futures afin de bien planifier les achats en fonction des besoins du Conseil et des écoles. La réserve nécessaire pourrait être modifiée selon l'évolution des besoins et des coûts de l'équipement.

3. Réserve pour la mise à jour du progiciel de gestion intégré (PGI)

Le Conseil utilise actuellement un progiciel de gestion intégré (PGI) en partenariat avec dix autres conseils scolaires francophones. Ce système approche de la fin de son cycle de vie et sera bientôt abandonné par le développeur. En collaboration avec les autres conseils francophones, le Conseil participe présentement à un processus d'approvisionnement visant la sélection d'un nouveau PGI moderne afin de soutenir la gestion des transactions liées aux ressources humaines, à la paie et aux finances. Un consultant externe qui appuie le processus d'approvisionnement a estimé le coût de mise en œuvre du nouveau PGI. De cette analyse, le Conseil estime sa part pour la mise en œuvre à 750 000 \$.

Il est recommandé de constituer une réserve à cette fin. Le Conseil examine également d'autres sources de financement pour soutenir ce projet, et l'utilisation de la réserve serait envisagée seulement si ces autres sources de financement ne se concrétisent pas. La réserve sera revue à la lumière des résultats du processus d'approvisionnement, lequel devrait être complété au début de l'année 2026.

4. Intérêts sur la dette non supportée

Il y a plusieurs années, des dettes à long terme ont été contractées par le Conseil et une partie de celles-ci n'est pas supportée par le Ministère. Un surplus a donc été constitué pour couvrir les intérêts non financés. Ces intérêts se chiffrent à 14 560 \$ cette année et représentent le transfert à l'excédent de fonctionnement accumulé.

Au 31 août 2025, le solde de ce surplus est de 68 258 \$.

5. Débenture TDSB – fonds d'amortissement

Ce compte de surplus est constitué pour suivre les revenus d'intérêts générés sur le fonds d'amortissement créé pour le remboursement de la débenture du TDSB à son échéance. En contrepartie, l'amortissement des actifs ayant été acquis par le produit de cette débenture est comptabilisé contre celui-ci. À terme, lorsque les actifs seront totalement amortis, ce surplus sera de zéro.

Puisque cette débenture est maintenant échue, seul l'amortissement de 69 056 \$ sera transféré à l'excédent accumulé.

Au 31 août 2025, le solde de ce surplus est de 621 507 \$.

6. Surplus pour nouvelles écoles

Le Conseil a créé un surplus pour financer la construction de certaines écoles lorsque les subventions du Ministère sont insuffisantes. Lorsque les fonds sont approuvés pour un projet, ils sont ajoutés à ce surplus pour réserver les fonds en attendant la réalisation des projets. Une fois les travaux réalisés, la valeur des travaux est transférée au surplus pour projets d'immobilisations engagés. Si un projet est conclu et qu'il reste des fonds non dépensés, les fonds sont remis au surplus disponible non affecté.

Le projet de l'école élémentaire Le Flambeau étant terminé, la réserve restante de 198 148 \$ sera réapproprié à l'excédent de fonctionnement non affecté. Au 31 août 2025, le solde de ce surplus pour nouvelles écoles se chiffre à 1 664 038 \$.

7. Projets d'immobilisations engagés

Ce surplus est utilisé pour tous les projets de construction réalisés qui ont été financés par le Conseil. La charge d'amortissement associée à ces projets est absorbée par ce surplus puisqu'aucun financement n'est reçu directement pour ces projets.

La charge d'amortissement associée à l'ensemble des projets totalise 421 970 \$.

Le solde du surplus pour les projets d'immobilisations engagés est de 13 048 353 \$.

8. Surplus disponible non affecté

Le surplus disponible non affecté a évolué comme suit :

Solde au 31 août 2024	16 541 286 \$
Changements 2024-2025	1 672 264 \$
Solde au 31 août 2025	18 213 550 \$

Le solde du surplus disponible non affecté (excédent de fonctionnement accumulé disponible non affecté) de 18 213 550 \$ au 31 août 2025 représente 6,6% des revenus générés par les subventions ministérielles.

D) Conclusion

L'année 2023-2024 et l'année 2024-2025 se terminant en surplus permettent au Conseil de prévoir un déficit (au besoin) pour les années 2025-2026 et 2026-2027 à la limite de 1%, sans avoir à demander la permission du Ministère, et ce, conformément au *Règl. de l'Ont. 280/19 : Calcul du déficit d'exercice maximal*.

La ventilation du pourcentage des dépenses par catégorie telle que rapportée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2024-2025 est présentée à l'annexe F.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 novembre 2025 sur les *États financiers 2024-2025* soit reçu.

Approbation de l'affectation statutaire

QUE l'affectation statutaire de 36 858 683 \$ soit affectée vers le surplus non disponible à des fins de conformité.

QUE le solde du surplus annuel de 1 515 405 \$ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé disponible à des fins de conformité.

Approbation des affectations entre comptes de surplus disponibles à des fins de conformité

QUE soit affecté de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté :

- 266 875 \$ au compte de surplus pour équipement informatique.
- 750 000 \$ à un nouveau compte de surplus pour le projet PGI.

QUE soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté :

- 470 000\$ du compte de surplus pour salle de classe
- 198 148 \$ du compte de surplus pour nouvelles écoles en raison de la terminaison du projet d'école élémentaire Le Flambeau ;
- 14 560 \$ du compte de surplus pour les intérêts sur la dette non supportée;
- 69 056 \$ du compte de surplus du fonds d'amortissement du TDSB;
- 421 970 \$ du compte de surplus pour les projets d'immobilisation engagés pour la dépense d'amortissement associée.

QUE le Conseil approuve les états financiers pour l'année scolaire 2024-2025, tels que présentés à l'annexe A, selon la recommandation du Comité de vérification à cet effet.

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (6)

Conseil scolaire Viamonde
États financiers consolidés
au 31 août 2025

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 32

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire Viamonde

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Sébastien Fontaine
Directeur de l'éducation et secrétaire

Jason Rodrigue
Surintendant des services corporatifs et trésorier

Toronto, Canada
Le 21 novembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2025 et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 21 novembre 2025

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de la situation financière
au 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	61 181 675	28 085 058
Débiteurs (note 3)	41 267 282	49 564 503
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	<u>93 793 120</u>	<u>100 716 733</u>
	<u>196 242 077</u>	<u>178 366 294</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 6)	35 315 676	5 430 117
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	27 589 239	34 001 135
Revenus reportés (note 8)	19 072 870	19 898 051
Avantages sociaux futurs (note 9)	4 198 173	4 491 161
Prêts pour immobilisations (note 10)	82 607 207	89 934 771
Apports en capital reportés (note 11)	397 191 321	384 875 892
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	<u>23 077 898</u>	<u>22 511 104</u>
	<u>589 052 384</u>	<u>561 142 231</u>
DETTE NETTE	(392 810 307)	(382 775 937)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	437 139	448 496
Immobilisations corporelles (note 13)	<u>588 201 645</u>	<u>539 781 830</u>
	<u>588 638 784</u>	<u>540 230 326</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 14)	<u>195 828 477</u>	<u>157 454 389</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,

Benoit Fortin, Président du Conseil

Sébastien Fontaine, Directeur de l'éducation et secrétaire

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 31 août 2025

		2025	2024
		Budget	Réel
		\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	228 758 667	229 462 964	214 785 177
Subventions provinciales - terrains		36 845 089	476 255
Subventions provinciales - impôt foncier	30 147 409	29 935 464	29 699 993
Subventions provinciales - autres	3 153 270	4 397 971	25 213 151
Fonds générés par les écoles	3 330 002	4 576 432	4 108 310
Revenus de placement	1 000 000	1 592 221	2 004 909
Autres droits de scolarité et revenus	3 248 334	4 436 257	5 835 139
Amortissement des apports en capital reportés	15 511 480	15 657 359	15 781 169
	285 149 162	326 903 757	297 904 103
Dépenses (note 17)			
Enseignement	193 462 309	191 115 866	192 111 643
Administration	10 068 693	11 171 294	9 920 147
Transport	29 783 625	29 374 453	26 928 192
Installations destinées aux élèves	47 109 327	46 669 411	47 597 286
Activités financées par les écoles	3 330 000	4 086 709	4 026 236
Autres dépenses	4 705 740	6 111 936	15 930 189
	288 459 694	288 529 669	296 513 693
Excédent (déficit) annuel			
Excédent accumulé au début de l'exercice		(3 310 532)	38 374 088
Excédent de l'exercice et actif net à la fin	157 454 389	157 454 389	156 063 979
	154 143 857	195 828 477	157 454 389

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	38 374 088	1 390 410
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 726 252	16 823 463
Amortissement des apports en capital reportés	(15 657 359)	(15 781 169)
Diminution (augmentation) des débiteurs	8 297 221	(6 542 250)
Diminution des stocks de fournitures		584 124
Diminution des frais payés d'avance	11 357	21 763
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(6 411 896)	3 499 178
Augmentation (diminution) des revenus reportés - réserves	(825 181)	2 879 248
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(292 988)	363 262
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	40 221 494	3 238 029
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(64 579 273)	(26 118 423)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	29 885 559	(26 001 776)
Remboursements de dette	(7 327 564)	(6 994 575)
Augmentation des apports en capital reportés	27 972 788	25 381 952
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	6 923 613	16 608 014
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	57 454 396	8 993 615
Augmentation (diminution) de la trésorerie	33 096 617	(13 886 779)
Liquidités au début	28 085 058	41 971 837
Liquidités à la fin	61 181 675	28 085 058

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Excédent de l'exercice	38 374 088	1 390 410
Acquisition d'immobilisations corporelles et ajout liées aux obligations liées à la mise hors services des immobilisations corporelles	(64 579 273)	(26 118 423)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 726 252	16 823 463
Modification aux estimations des obligations liées à la mise hors services des immobilisations corporelles	(566 794)	(422 019)
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(48 419 815)	(9 716 979)
Acquisition de frais payés d'avance	(437 139)	(448 496)
Utilisation des frais payés d'avance	448 496	470 259
Utilisation des stocks de fournitures	584 124	584 124
Total des activités liées aux actifs non financiers	11 357	605 887
Augmentation de la dette nette	(10 034 370)	(7 720 682)
Dette nette au début de l'exercice	(382 775 937)	(375 055 255)
Dette nette à la fin de l'exercice	(392 810 307)	(382 775 937)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés à l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 diffèrent des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une stipulation créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, lorsque le transfert est autorisé par le cédant et que le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont à recevoir et que le fait imposable est survenu, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient comptabilisés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Instruments financiers

Évaluation initiale

Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

c) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises au contrôle de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises au contrôle du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Fonds générés par les écoles

Partenariat S.A.P.

Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes réciproques sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont comptabilisés comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 décrété en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont constatés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres de la FEESO, de l'AEFO et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSEO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018. Depuis le transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

i) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été comptabilisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui, de par leur nature, sont employées normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Périodes</u>
Améliorations foncières	15 ans
Bâtiments	40 ans (1)
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location
Structures non permanentes	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 3 à 40 ans.

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtées à être mises en service.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le Conseil comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

I) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

m) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

n) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par le Conseil. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

o) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

p) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt (autrement que dans le cadre d'un accord de transit) comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	3 724 146	4 061 628

3 - DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Municipalités	3 603 351	3 766 072
Autres conseils scolaires	782 378	1 238 139
Gouvernement de l'Ontario	31 529 689	38 082 661
Gouvernement du Canada	3 059 117	2 326 515
Autres	2 292 747	4 151 116
	41 267 282	49 564 503

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 en fonction des programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2025, le Conseil a un compte débiteur de la province de 93 793 120 \$ (100 716 733 \$ en 2024) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2025 \$	2024 \$
Prêt à demande Segment N, taux préférentiel plus 3,34 % (taux fixe de 5,0 % en 2024), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2025	71 000	201 395
Prêt à demande Segment A, 5 %, remboursé au cours de l'exercice		90 719
Prêt à demande Segment O, taux préférentiel plus 3,32 % (taux fixe de 4,96 % en 2024), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2025	5 000	71 642
Prêt à demande Segment P, taux préférentiel plus 3,32 % (taux fixe de 4,96 % en 2024), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2025	149 000	2 484 466
Prêt à demande Segment J, 4,96 %, remboursé au cours de l'exercice		80 952
Prêt à demande Segment L, 4,96 %, remboursé au cours de l'exercice		549 484
Prêt à demande Segment M, taux préférentiel plus 3,32 % (taux fixe de 4,96 % en 2024), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2025	183 000	1 951 459
Prêt à demande Segment Q, taux préférentiel plus 3,33 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2025		21 700 841
Prêt à demande Segment T, taux préférentiel plus 3,33 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en août 2026	33 000	
Prêt à demande Segment R, 3,33 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en août 2026	13 173 835	
	35 315 676	5 430 117

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé total de 15 000 000 \$. Les marges de crédit porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (5,45 %, 6,20 % en 2024).

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Le Conseil dispose de douze ententes de financement (neuf en 2024) jusqu'à concurrence de 261 304 663 \$ (216 920 445 \$ en 2024) qui lui permettent de financer provisoirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	\$ 16 655 695
Segment B	34 752 494
Segment J	33 147 233
Segment L	33 423 789
Segment M	12 947 306
Segment N	27 801 641
Segment O	10 226 859
Segment P	6 085 329
Segment Q	41 880 099
Segment R	13 327 507
Segment S	26 253 245
Segment T	4 803 466
Total	<u>261 304 663</u>

Au 31 août 2025, douze lettres de crédit (huit en 2024) émises par la Caisse populaire auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 454 234 \$ (1 083 438 \$ en 2024).

Montant	Échéance
\$	
53 000	le 12 mars 2026
83 200	le 12 novembre 2026
48 900	le 12 juillet 2026
475 600	le 19 octobre 2026
42 796	le 5 novembre 2025
40 000	le 19 septembre 2026
348 283	le 19 septembre 2026
40 000	le 13 janvier 2026
14 805	le 30 janvier 2026
19 650	le 22 juin 2026
235 000	le 13 janvier 2026
<u>53 000</u>	le 13 janvier 2026
<u>1 454 234</u>	

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Autres conseils scolaires	<u>2 349 678</u>	3 182 303
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>24 212 280</u>	29 694 499
Intérêts courus	<u>1 027 281</u>	1 124 333
	<u>27 589 239</u>	34 001 135

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

8 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et affecté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2025, les sommes affectées à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2024	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2025
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	18 456 556	23 499 083	(11 009 251)	(13 084 552)	17 861 836
Éducation de l'enfance en difficulté	-	27 138 038	(27 138 038)	-	-
Autre	1 441 495	5 698 450	(5 928 911)	-	1 211 034
	<u>19 898 051</u>	<u>56 335 571</u>	<u>(44 076 200)</u>	<u>(13 084 552)</u>	<u>19 072 870</u>
	Solde au 31 août 2023	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	14 698 823	24 259 746	(12 138 719)	(8 363 294)	18 456 556
Éducation de l'enfance en difficulté	-	25 066 436	(25 066 436)	-	-
Autre	2 319 980	6 946 324	(7 824 809)	-	1 441 495
	<u>17 018 803</u>	<u>56 272 506</u>	<u>(45 029 964)</u>	<u>(8 363 294)</u>	<u>19 898 051</u>

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2025	2024		
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	155 024	4 354 519	186 847	3 944 915
Coût des prestations constituées pour l'exercice	-	667 842	-	1 373 118
Intérêts sur l'obligation	3 903	143 422	7 023	145 848
Perte (gain) actuarielle nette	(3 236)	(23 619)	15 622	(56 179)
Prestations versées	(104 589)	(997 097)	(54 468)	(1 053 183)
Solde à la fin	51 102	4 145 067	155 024	4 354 519

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2025	2024		
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel	51 102	4 145 067	4 196 169	4 509 543
Gain (perte) actuariels non amortis	2 004	-	2 004	(18 382)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel	53 106	4 145 067	4 198 173	4 491 161

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs de personnel

	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des prestation constituées de l'exercice	-	667 842	667 842	1 373 118	
Intérêts sur l'obligation	3 903	143 422	147 325	152 871	
Amortissement des pertes (gains) actuariels non amortis	17 150	(23 619)	(6 469)	(55 076)	
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	21 053	787 645	808 698	1 470 913	

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite interemployeurs, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2025 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2025. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite interemployeurs. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2025, le Conseil a contribué 4 128 484 \$ (4 532 274 \$ en 2024) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

<u>Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	3,80 % par année au 31 août 2025	3,80 % par année au 31 août 2024
Mortalité	MI 2017	MI 2017

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les prêts pour immobilisations sous forme de débentures comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2025	2024
	\$	\$
BNY Mellon, effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 \$, échéant en novembre 2029	16 028 672	19 091 078
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 \$, échéant en novembre 2031	2 858 604	3 228 683
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 \$, échéant en mars 2033	8 617 011	9 505 184
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 \$, échéant en mars 2034	597 215	649 743
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 \$, échéant en avril 2035	1 047 086	1 125 966
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 \$, échéant en juin 2038	15 967 460	16 901 258
Office ontarien de financement, effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 \$, échéant en mars 2039	30 402 590	32 022 741
Office ontarien de financement, effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 \$, échéant en mars 2040	1 471 988	1 549 916
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 \$, échéant en mars 2041	832 075	871 751
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 \$, échéant en mars 2042	4 784 506	4 988 451
	82 607 207	89 934 771

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 103 667 209 \$, soit 82 607 207 \$ de capital et 21 060 002 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2026	7 676 836	3 471 926	11 148 762
2027	8 043 208	3 105 554	11 148 762
2028	8 427 534	2 721 228	11 148 762
2029	8 830 716	2 318 046	11 148 762
2030	7 219 822	1 895 061	9 114 883
2031 et suivantes	<u>42 409 091</u>	<u>7 548 187</u>	<u>49 957 278</u>
	<u>82 607 207</u>	<u>21 060 002</u>	<u>103 667 209</u>

11 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis au cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2025	2024
Solde au début	\$ 384 875 892	\$ 375 275 109
Ajouts aux apports en capital reportés	14 888 235	17 018 658
Recettes constatées pour la période	(15 657 359)	(15 781 169)
Transferts provenant des revenus reportés	13 084 553	8 363 294
Solde à la fin	<u>397 191 321</u>	<u>384 875 892</u>

12 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Conseil concernent le désamiantage de ses bâtiments.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 31 août 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 23 077 898 \$ (22 511 104 \$ au 31 août 2024).

Les modifications des estimations en lien avec l'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est de 566 794 \$ en 2025 (422 019 \$ en 2024) et la charge d'actualisation est de nulle \$ en 2025 (nulle \$ en 2024).

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation des obligations liées au désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est connu se situe entre 4,06 % à 4,23 %;

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

12 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

- La période d'actualisation est de 3 à 40 ans et tient compte d'une durée estimative des travaux de mis hors service d'immobilisations s'échelonnant en général sur une période d'un an;
- Le taux d'inflation utilisé est de 3,58 %.

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025				
	Solde au début	Ajouts, transferts et modifications	Dispositions	Amortissement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrain	129 043 086	36 691 417			165 734 503
Améliorations foncières	2 010 418	367 486			2 377 904
Construction en cours (a)	1 767 713	7 068 325			8 836 038
Bâtiments	572 033 288	19 695 610			591 728 898
Améliorations locatives	573 398				573 398
Structures non permanentes	2 005 727				2 005 727
Mobilier et matériel	11 666 027	222 572			11 888 599
Matériel informatique et logiciels	5 554 984	1 100 657			6 655 641
	724 654 641	65 146 067	-	-	789 800 708
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	723 573			137 205	860 778
Bâtiments	171 350 605			14 611 506	185 962 111
Améliorations locatives	49 925			14 358	64 283
Structures non permanentes	1 112 962			91 224	1 204 186
Mobilier et matériel	7 109 203			940 115	8 049 318
Matériel informatique et logiciels	4 526 543			931 844	5 458 387
	184 872 811	-	-	16 726 252	201 599 063
Valeur comptable nette					
Terrains	129 043 086	36 691 417			165 734 503
Améliorations foncières	1 286 845	367 486		137 205	1 517 126
Construction en cours (a)	1 767 713	7 068 325			8 836 038
Bâtiments	400 682 683	19 695 610		14 611 506	405 766 787
Améliorations locatives	523 473			14 358	509 115
Structures non permanentes	892 765			91 224	801 541
Mobilier et matériel	4 556 824	222 572		940 115	3 839 281
Matériel informatique et logiciels	1 028 441	1 100 657		931 844	1 197 254
	539 781 830	65 146 067	-	16 726 252	588 201 645

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2024				
	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrains	127 779 826	1 263 260			129 043 086
Améliorations foncières	2 010 418				2 010 418
Construction en cours (a)	1 254 048	513 665			1 767 713
Bâtiments	547 769 819	24 263 469			572 033 288
Améliorations locatives	573 398				573 398
Structures non permanentes	2 005 727				2 005 727
Mobilier et matériel	11 432 179	233 848			11 666 027
Matériel informatique et logiciels	5 288 784	266 200			5 554 984
	<u>698 114 199</u>	<u>26 540 442</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>724 654 641</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	598 617			124 956	723 573
Bâtiments	157 173 138			14 177 467	171 350 605
Améliorations locatives	35 567			14 358	49 925
Structures non permanentes	1 021 738			91 224	1 112 962
Mobilier et matériel	6 119 646			989 557	7 109 203
Matériel informatique et logiciels	3 100 642			1 425 901	4 526 543
	<u>168 049 348</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>16 823 463</u>	<u>184 872 811</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	127 779 826	1 263 260			129 043 086
Améliorations foncières	1 411 801			124 956	1 286 845
Construction en cours (a)	1 254 048	513 665			1 767 713
Bâtiments	390 596 681	24 263 469		14 177 467	400 682 683
Améliorations locatives	537 831			14 358	523 473
Structures non permanentes	983 989			91 224	892 765
Mobilier et matériel	5 312 533	233 848		989 557	4 556 824
Matériel informatique et logiciels	2 188 142	266 200		1 425 901	1 028 441
	<u>530 064 851</u>	<u>26 540 442</u>	<u>-</u>	<u>16 823 463</u>	<u>539 781 830</u>

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 8 836 038 \$ (1 767 713 \$ en 2024) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

14 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	154 262 560	117 990 652
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	21 072 033	21 228 892
Excédent de fonctionnement	18 213 552	16 541 288
Fonds générés par les activités scolaires	3 322 793	2 833 070
Autres	(1 042 461)	(1 139 513)
	195 828 477	157 454 389

15 - PARTENARIAT DANS UN CONSORCITUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil de sorte que la part proportionnelle du Conseil des actifs, passifs, revenus et charges du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. La quote-part du Conseil pour 2025 est de 38,9 % (38,2 % en 2024). Les opérations et soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Voici l'information financière condensée pour les deux derniers exercices :

	2025		2024	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
	\$	\$	\$	\$
Situation financière				
Actif financier	1 010 030	392 471	831 262	317 690
Passif financier	1 066 882	414 562	883 687	337 726
Actif non financier	56 852	22 091	52 425	20 036
Excédent accumulé	-	-	-	-
Résultats				
Produits	70 568 448	27 421 013	65 383 111	24 987 990
Charges	70 568 448	27 421 013	65 383 111	24 987 990

16 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

16 - PARTENARIAT S.A.P. (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Actif financier		
Liquidités	2 135 014	2 228 993
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 889 372	1 985 170
Revenu reporté - autre	245 642	243 823
	2 135 014	2 228 993
Actif net		
	-	-
Dépenses nettes	246 481	266 192

17 - DÉPENSES PAR OBJET

Le tableau ci-dessous résume les charges constatées à l'état consolidé des résultats, par objet :

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaire et traitement	172 978 758	175 530 642	182 460 488
Avantages sociaux	31 664 742	30 814 447	34 451 994
Perfectionnement du personnel	691 976	736 260	748 732
Fournitures et services	21 339 781	20 918 726	21 384 585
Frais de location	155 666	181 036	171 481
Honoraires et services contractuels	37 612 815	37 818 724	34 505 357
Autres dépenses	3 006 678	1 509 325	1 335 851
Intérêts (note 2)	3 823 534	3 724 146	4 061 628
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	16 615 630	16 726 249	16 823 463
	288 459 694	288 529 669	296 513 693

18 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement. Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2026 s'élevaient à 195 653 \$ (195 653 \$ en 2024). Des affaires juridiques sont en cours, et leur issue incertaine pourrait avoir une incidence sur les futures primes versées par le conseil scolaire.

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'a le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

18 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (suite)

1. Si le conseil d'administration détermine, à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de toute année de souscription ultérieure.
2. À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

19 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le Conseil est apparenté à l'Office ontarien de financement (OOF) étant donné que les deux entités sont contrôlées par la province. Les opérations avec l'OOF sont principalement le financement de leur projets. Le financement total est de 66 578 535 \$ au 31 août 2025 (70 843 692 \$ au 31 août 2024).

20 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Conseil est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Conseil analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

20 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des principaux actifs du Conseil représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Conseil au risque de variations de la juste valeur.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les prêts et les dettes à long terme et les emprunts temporaires.

Le Conseil n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1,00% (1,00% au 31 août 2024) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Conseil est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

Le Conseil est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans		De 3 ans à 5 ans		Plus de 5 ans
		\$	\$	\$	\$	
Comptes fournisseurs et charges à payer	27 621 912					
Dette à long terme	11 148 762	22 297 524	20 263 645	49 957 278		
	<u>38 770 674</u>	<u>22 297 524</u>	<u>20 263 645</u>	<u>49 957 278</u>		

21 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 40 404 410 \$.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2025

21 - ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers un consortium, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 26 834 004 \$ (25 527 731 \$ en 2024).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, envers des contrats de location à long terme pour des bâtiments, à verser une somme de 460 989 \$. Ces contrats échoient du 31 juillet 2026 au 31 juillet 2027.

Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 335 028 \$ en 2026 et à 125 961 \$ en 2027.

22 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

États financiers 2024-2025
Comparaison des revenus et des dépenses

Financement principal de l'éducation

Personnel pour les salles de classe
 Ressources d'apprentissage
 Éducation de l'enfance en difficulté
 Installations scolaires
 Transport des élèves
 Administration des conseils scolaires

Sous-total

Revenus			Dépenses	Surplus (déficit)
Subventions générales	Autres recettes	Total		
134 203 734	1 083 989	135 287 723	111 032 768	24 254 955
38 073 642	1 183 667	39 257 309	42 971 892	(3 714 584)
27 138 038	163 380	27 301 418	37 111 206	(9 809 788)
19 608 077	656 812	20 264 889	26 063 897	(5 799 008)
27 313 470	-	27 313 470	29 374 453	(2 060 983)
8 228 779	1 796 779	10 025 558	11 171 294	(1 145 736)
254 565 739	4 884 627	259 450 366	257 725 510	1 724 856
Installations destinées aux élèves				
Autres installations pour les élèves	4 993 105	(827 583)	4 165 522	3 879 264
Amortissement des immobilisations	15 382 548	274 811	15 657 359	286 258
Amortissement des travaux financés par le Conseil	-	-	495 709	-
Sous-total	20 375 653	(552 772)	19 822 881	(209 451)
Autres				
Financement de la dette dette ant. 1998	570 114	-	570 114	-
Autres hors fonctionnement	-	5 541 822	5 541 822	-
Sous-total	570 114	5 541 822	6 111 936	-
Disponible aux fins de conformité	275 511 506	9 873 677	285 385 183	283 869 778
Affectations non disponibles				
Terrains	36 845 090		36 845 090	36 845 090
Variation des intérêts courus	97 052		97 052	97 052
Fonds générés par les écoles		4 576 432	4 576 432	489 723
Amortissement OMHSI			-	(573 182)
Non disponible	36 942 142	4 576 432	41 518 574	4 659 891
Total	312 453 648	14 450 109	326 903 757	288 529 669
				38 374 088

États financiers 2024-2025
Comparaison des revenus contre les
prévisions budgétaires révisées

	Budget révisé			États financiers			Écart			
	Subventions générales	Autres recettes	Total	Subventions générales	Autres recettes	Total	Subventions générales	Autres recettes	Total	
Financement principal de l'éducation	Personnel pour les salles de classe	132 938 186	845 932	133 784 118	134 203 734	1 083 989	135 287 723	1 265 548	238 057	1 503 605
	Ressources d'apprentissage	39 651 850	853 046	40 504 896	38 073 642	1 183 667	39 257 309	(1 578 209)	330 621	(1 247 588)
	Éducation de l'enfance en difficulté	27 341 964	-	27 341 964	27 138 038	163 380	27 301 418	(203 926)	163 380	(40 546)
	Installations scolaires	19 689 377	475 000	20 164 377	19 608 077	656 812	20 264 889	(81 300)	181 812	100 512
	Transport des élèves	27 583 238	-	27 583 238	27 313 470	-	27 313 470	(269 768)	-	(269 768)
	Administration des conseils scolaires	7 172 044	1 092 000	8 264 044	8 228 779	1 796 779	10 025 558	1 056 735	704 779	1 761 514
	Sous-total	254 376 659	3 265 978	257 642 637	254 565 739	4 884 627	259 450 366	189 080	1 618 649	1 807 729
	Installations destinées aux élèves									
	Autres installations pour les élèves	3 959 304	-	3 959 304	4 993 105	(827 583)	4 165 522	1 033 801	(827 583)	206 218
	Amortissement des immobilisations	15 293 297	218 183	15 511 480	15 382 548	274 811	15 657 359	89 251	56 628	145 879
Autres	Amortissement des travaux financés par le Conseil	-	-	-			-	-	-	-
	Intérêt sur la dette non supportée	-	-	-			-	-	-	-
	Sous-total	19 252 601	218 183	19 470 784	20 375 653	(552 772)	19 822 881	1 123 052	(770 955)	352 097
	Financement de la dette dette ant. 1998	570 114		570 114	570 114	-	570 114	-	-	-
	Autres hors fonctionnement	-	4 135 625	4 135 625	-	5 541 822	5 541 822	-	1 406 197	1 406 197
	Sous-total	570 114	4 135 625	4 705 739	570 114	5 541 822	6 111 936	-	1 406 197	1 406 197
	Disponibles aux fins de conformité	274 199 374	7 619 786	281 819 160	275 511 506	9 873 677	285 385 183	1 312 132	2 253 891	3 566 023
	Affectations non-disponibles									
	Achats de terrains	-	-	-	36 845 090		36 845 090	36 845 090	-	36 845 090
	Variation des intérêts courus	-	-	-	97 052	-	97 052	97 052	-	97 052
	Fonds générés par les écoles	-	3 330 000	3 330 000	-	4 576 432	4 576 432	-	1 246 432	1 246 432
	Non-disponibles	-	3 330 000	3 330 000	36 942 142	4 576 432	41 518 574	36 942 142	1 246 432	38 188 574
	Total des revenus	274 199 374	10 949 786	285 149 160	312 453 648	14 450 109	326 903 757	38 254 274	3 500 323	41 754 597

États financiers 2024-2025
Comparaison des dépenses contre
les prévisions budgétaires révisées

	Budget révisé	États financiers	Écart
Financement principal de l'éducation			
Titulaires de classe	111 388 080	110 649 444	(738 636)
Suppléance	7 599 999	7 659 313	59 314
Aides-enseignantes et aides-enseignants	18 080 373	17 576 867	(503 506)
Petite enfance	5 101 695	5 227 947	126 252
Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 788 717	4 847 886	(1 940 831)
Ordinateurs de classe	2 328 070	2 237 749	(90 321)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	13 561 567	13 682 061	120 494
Services de bibliothèque et d'orientation	4 561 747	4 168 178	(393 569)
Perfectionnement professionnel	1 127 584	1 430 408	302 824
Chefs de section	-	-	-
Directions, directions adjointes	11 922 959	11 978 821	55 862
Secrétaires d'école et fournitures	5 812 798	6 327 874	515 076
Conseillers et conseillères pédagogiques	5 153 994	5 139 231	(14 763)
Éducation permanente, cours d'été et langues int.	34 726	190 087	155 361
Administration du conseil scolaire	10 068 693	11 171 294	1 102 601
Transport des élèves	29 783 625	29 374 453	(409 172)
Fonctionnement et entretien des écoles	26 517 497	26 063 897	(453 600)
Sous-total	259 832 124	257 725 510	(2 106 614)
Installations destinées aux élèves			
Autres installations pour les élèves	3 976 200	3 810 208	(165 992)
Amortissement des immobilisations	15 511 480	15 657 359	145 879
Amortissement des travaux financés par le Conseil	439 956	495 709	55 753
Intérêts sur la dette non supportée	69 056	69 056	-
Sous-total	19 996 692	20 032 332	35 640
Autres			
Financement de la dette dette ant. 1998	570 114	570 114	-
Autres hors fonctionnement	4 135 626	5 541 822	1 406 196
Sous-total	4 705 740	6 111 936	1 406 196
Disponibles aux fins de conformité	284 534 556	283 869 778	(664 778)
Affectations non-disponibles			
Fonds générés par les écoles	3 330 000	4 086 709	756 709
Amortissement OMHSI	595 138	573 182	(21 956)
Non-disponibles	3 925 138	4 659 891	734 753
Total des dépenses	288 459 694	288 529 669	69 975

États financier 2024-2025
Détail des excédents accumulés

Excédent de fonctionnement accumulé	Salle de classe	Réserve informatique	Projet PGI	Disponible pour fin de conformité				À réaliser	Total	Non disponible pour fin de conformité	Excédent total	
				Réalisés	Intérêts sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés					
Solde au 31 août 2024	16 541 286	590 000	4 533 000	-	82 818	690 563	13 470 323	1 862 186	37 770 176	119 684 213		157 454 388
Résultats annuels - opérations	37 827 213	(470 000)	266 875	750 000					38 374 088		-	38 374 088
Subvention terrains	(36 845 090)								(36 845 090)		36 845 090	-
Variation des intérêts courus	(97 052)								(97 052)		97 052	-
Fonds générés par les écoles	(489 723)								(489 723)		489 723	-
Amortissement des OMHSI	573 182								573 182		(573 182)	-
Amortissement des travaux financés par le Conseil	421 970							(421 970)			-	-
Réappropriation des soldes non dépensés pour projets antérieurs	198 148								(198 148)			-
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056					(69 056)						-
Intérêts sur la dette non supportée CIBC Mellon	14 560				(14 560)							-
Sous-total	1 672 264	(470 000)	266 875	750 000	(14 560)	(69 056)	(421 970)	(198 148)	1 515 405	36 858 683		38 374 088
Solde au 31 août 2025	18 213 550	120 000	4 799 875	750 000	68 258	621 507	13 048 353	1 664 038	39 285 581	156 542 896		195 828 476

États financiers 2024-2025
Ventilation des dépenses

